

**COMMUNE
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
(Vendée)**

2026_03_30_05

**EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars,
le Conseil Municipal de SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HENRIET Christian, Maire.

Étaient présents : Mesdames LEGER Marielle, CHOYEAU Françoise, RAVARD Alexandra, GUILLON Cathy,
REY Pascale, Messieurs GUIGNARD Florent, GRAULIER Laurent, HENRIET Christian, PHELIPEAU Grégoire,
GUILMINEAU Christian et GABORIAU Sébastien

Étaient excusés : Mesdames CHABIRAND Fanny, HAY Virginie, Messieurs BARDE Mickaël (pouvoir à
Monsieur HENRIET Christian), CHARNOLE David

Secrétaire de séance : Madame RAVARD Alexandra
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12 dont 1 pouvoir

Vote : 11 pour

**OBJET : Voirie 2026, validation du programme– Monsieur GRAULIER Laurent n'étant pas encore
arrivé lors de cette délibération**

Monsieur Le Maire,

Présente la proposition de programme 2026 concernant la voirie, établi par Aménagement Ingénierie VRD de
FONTENAY LE COMTE :

Tranche Ferme	164 691,80 € HT
Route du Moulin de Souil	34 590.00 € HT
Aménagement rue de la Souillètrre	23 984.55 € HT
Rue du Bas-Marais	106 117.25 € HT
Tranche optionnelle	49 498.00 € HT
Aménagement de la Petite Rue	49 498.00 € HT
Sous-total	214 189.80 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le CONSEIL MUNICIPAL :

- **ACCEPTE** le programme voirie tel qu'il a été présenté.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à lancer la consultation auprès des entreprises

FAIT ET DELIBERE en mairie, les, jour, mois et an susdits

Le Maire,
Christian HENRIET

